

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 27 MAI 2024

La séance est ouverte à 20H00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

**PRESENTS** : Christian ALIBERT – Emanuel ARNAUD - BITH Jacqueline - Quentin CADET - Arnaud DE CAMBIAIRE – Magali COPIE - Edith LAINE Ginette MACHISSOT –

**ABSENTS** : Mickaël ARNAUD - Brigitte MALOSSE

**Procuration** : Brigitte MALOSSE à Ginette MACHISSOT

**Secrétaire de séance** : Ginette MACHISSOT

### ORDRE DU JOUR

- ⇒ Biens sans maîtres
- ⇒ Crédit Relais
- ⇒ CAPCA – fonds de concours 2024
- ⇒ Soutien au déneigement voirie communale campagne hivernale 2023-2024
- ⇒ Participation frais de fonctionnement des écoles année scolaire 2023-2024
- ⇒ Bureau de vote Elections Européennes
- ⇒ Informations diverses

### INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UN BIEN SANS MAITRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2 ; Vu le Code Civil, et notamment son article 713 ;

Vu les arrêtés ministériels du 16 mars 2017 et du 22 février 2018 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et aux conditions d'attribution à la Commune de ces biens.

Il expose que, d'après la matrice cadastrale, la parcelles désignées ci-dessous :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface
C	167	Les Chalayes	1400 m <sup>2</sup>

Avait pour propriétaire Monsieur CACHARD Jean, Monsieur CACHARD Louis et Monsieur JUSTON Camille tous présumé décédé

Après interrogation des services de l'Etat, il a été obtenu du Service de la Publicité Foncière une absence d'information concernant les propriétaires de cette parcelle.

Lesdits biens reviennent donc de plein droit à la Commune de Châteauneuf de Vernoux à titre gratuit.

### CREDIT RELAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 70 000 € sur **24 mois**, dans l'attente de versement des subventions.

Mise à disposition des fonds : Versement intégral des fonds **au plus tard 6 mois à compter de la mise en place du contrat.**

Taux : **4.42 %**

Base de calcul : **Exact/360**

Paiement des échéances d'intérêts : **Trimestrielles**

Remboursement du capital : **in fine**

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition, sans pénalité ni indemnité

**Adopté à l'unanimité**

#### CAPCA – FONDS DE CONCOURS 2024

Monsieur le Maire rappelle que le programme de réfection de la voirie comprend des travaux :

- d'emplois manuels,
- de réhabilitation des espaces publics et des calades du vieux village,
- d'installation de chantier si les interventions sont non groupées,

Le montant estimatif des travaux, s'élève à 50 000 € HT.

**Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :**

- **D'APPROUVER** l'engagement de ces travaux pour un montant estimé à 50 000 € HT,
- **D'ADOPTER** le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **DE SOLLICITER** un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, à hauteur de 40 %
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

#### SOUTIEN AU DENEIGEMENT VOIRIE COMMUNALE CAMPAGNE HIVERNALE 2023/2024

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le coût du déneigement pour la commune au cours de l'hiver 2023/2024 représente 312 € TTC.

Face à cette dépense, il convient de solliciter une aide financière dans le cadre du nouveau règlement d'aide au déneigement des voiries communales mis en place par le Conseil Départemental.

**Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée de :**

**SOLLICITER** le Département de l'Ardèche pour une subvention dans du soutien au déneigement des voiries communales de la campagne hivernale 2023/2024

**AUTORISE** M. le Maire à signer le dossier de demande de subvention et tout document nécessaire au traitement de ce dossier

**Adopté à l'unanimité**

#### **PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est voté les montants de la participation de la commune aux de frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux-en-Vivarais.

Les frais correspondent aux dépenses de fonctionnement des écoles du temps scolaire ainsi que le coût d'entretien (augmentation de 20% par rapport à année scolaire 2022-2023).

Il est précisé que les enfants habitants la commune de Châteauneuf de Vernoux et scolarisés dans les écoles publiques de Vernoux sont au nombre de 10 pour l'école élémentaire et de 8 pour l'école maternelle.

La Commune de Vernoux propose pour l'année scolaire 2023-2024 les montants suivants :

- Ecole maternelle : 1 667.46 € par enfant
- Ecole primaire : 662.90 € par enfant

Ce qui représente un coût total de 19 968.68 € pour l'année scolaire 2023-2024.

**Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :**

- **D'APPROUVER** la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux pour l'année scolaire 2023-2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune Vernoux-en-Vivarais
- **DE REGLER** cette dépense à la nature 657341 du budget primitif 2024

**Adopté à l'unanimité**

#### **BUREAU DE VOTE ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024**

##### **TABLEAU DE PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE**

De 8 h 00 à 10 h 00	Emanuel ARNAUD Magali COPIE
De 10 h 00 à 12 h 00	Mickaël ARNAUD Arnaud DE CAMBIAIRE
De 12 h 00 à 14 h 00	Edith LAINE Ginette MACHISSOT
De 14 h 00 à 16 h 00	Jacqueline BITH Quentin CADET
De 16 h 00 à 18 h 00	Christian ALIBERT Quentin CADET

##### **COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**

**Président** : Christian ALIBERT

**Asseseurs** : Emanuel ARNAUD  
Quentin CADET  
Arnaud DE CAMBIAIRE  
Ginette MACHISSOT

**Secrétaire** : Dominique BOUARD

#### INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de plusieurs informations à communiquer, à savoir :

- Demande d'emplacement La Capsule : Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal une demande de la Capsule d'occupation du domaine public le vendredi soir « Chemin de Riol ». Au vu de l'occupation de cet espace les vendredis par Mr BARD, il va être proposé à Mme VACHER d'occuper le parking de la Tour si elle le souhaite avec paiement d'une redevance.
- Parcelles Mme GABET jouxtant la Mairie : un courriel a été adressé à Mme GABET afin de savoir ce qu'elle voulait faire de ses parcelles. Mme GABET serait intéressée pour vendre la totalité des parcelles
- Point CAPCA (présenté par Arnaud DE CAMBIAIRE)
  - ⇒ Une enquête a été réalisée pour une antenne à Vernoux d'un conservatoire théâtre musique et danse. 390 personnes ont répondu à cette enquête avec 90 % de réponses favorables. Conservatoire qui devrait ouvrir en septembre 2024
  - ⇒ Locaux en dessus de la Mairie : Suite au départ du syndicat d'eau, un bail va être établi avec la CAPCA à compter du 01/07/2024.
  - ⇒ La rénovation des vestiaires du stade de Vernoux est en voie d'achèvement. L'inauguration devrait être fin juin
  - ⇒ La livraison des ordinateurs de tous les élèves de CM2 du territoire va être faite
- Réunion publique le vendredi 14 juin à 18h00 en Mairie
- Application ILLIWAP : Application à télécharger par la population afin de connaître les actualités de la Mairie en temps réel
- La Castelvive : Emanuel ARNAUD informe du mini-marché à la Castelvive les 1<sup>er</sup>, 15 et 29 juin 2024

La date du prochain conseil municipal est fixé au mardi 2 juillet 2024 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.